

## PÊCHE

- ❖ Rampe de mise à l'eau
- ❖ Accès à la Rivière Gatineau



## ESPÈCES DE POISSONS

- ❖ Doré
- ❖ Brochet
- ❖ Truite
- ❖ Perchaude
- ❖ Achigan
- ❖ Et autres

## INFORMATIONS ET RÉSERVATIONS

Camping Lac-Sainte-Marie

Rue du Quai

106 chemin Lac-Sainte-Marie

Lac-Sainte-Marie (Québec)

JOX 1Z0

Téléphone : 819 467-5437

Courriel:

[municipalite@lac-sainte-marie.com](mailto:municipalite@lac-sainte-marie.com)

Site internet: [www.lac-sainte-marie.com](http://www.lac-sainte-marie.com)



## TOURNOIS DE PÊCHE

Pour l'organisation des tournois de pêche S.V.P. réserver le plus tôt possible



**BIENVENUE  
AU  
CAMPING  
LAC-SAINTE-MARIE**

**No d'enregistrement :  
204411**

**OUVERTURE  
MAI À SEPTEMBRE**



## SERVICES OFFERTS

- ❖ Centre avec toilettes
- ❖ Branchement hydro  
*110 volts – 30 ampères*
- ❖ Douche
- ❖ Feu de camp
- ❖ Aire de pique-nique
- ❖ Parc d'amusement pour enfants
- ❖ Comptoir-lavabo pour dépecer les poissons
- ❖ Eau non potable. Apportez votre eau pour boire ou bien aller vous approvisionner sur la rue Cercle Saint-Anton (secteur Mont Ste-Marie)
- ❖ Boyau disponible sur le site pour remplir les réservoirs pour toilettes
- ❖ Endroit pour vidange de VR
- ❖ Station de lavage pour **bateau** seulement

## TARIFS CAMPING

- ❖ Par nuit \$45
- ❖ Opération génératrice (de 8:00 à 23:00)
- ❖ Arrivés et départs à partir de midi
- ❖ Un locataire peut occuper un emplacement pour un maximum de 16 nuits consécutives

## TARIFS STATIONNEMENT

- ❖ 10.00\$ par jour
- ❖ 40.00\$/stationnement court durée maximum 7 jours consécutifs
- ❖ 125.00\$/stationnement saisonnier
- ❖ Stationnement côté gauche sur rue du Quai (camping côté droite)
- ❖ Localisation du camping « rue du Quai » via chemin Lac-Sainte-Marie

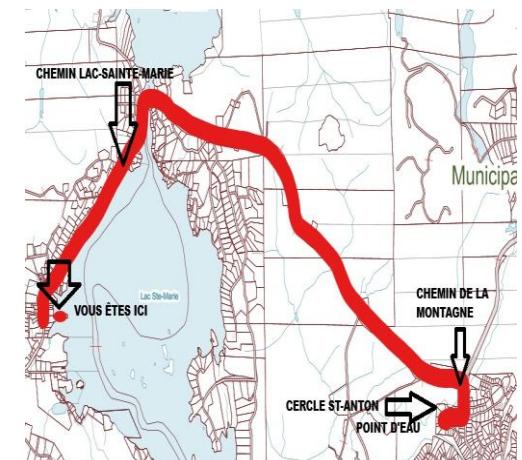
## RÈGLEMENTS DU CAMPING

**Tous** les emplacements sont payables lors de l'arrivé

**Un** seul véhicule par lot. Les visiteurs ou véhicules supplémentaires devront se stationner dans le stationnement prévu à cette fin et acquitter les frais de stationnement de 10.00\$ /jour

**Une** seule tente/motorisé est permise par emplacement

## COUVRE-FEU À 23h00



CARTE APPROVISIONNEMENT EAU POTABLE